

**PROPERTY
CONSULTING**

Association des copropriétaires
Résidence Expo IV (0850.199.555)
Av de l'Exposition 376/378
1090 Bruxelles

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 octobre, les propriétaires de l'Association des Copropriétaires de la Résidence « EXPO IV » sise Av. de l'Exposition 376-378 à 1090 Bruxelles se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans le pavillon Wouters, sise Rue Alexandre Wouters 12 à 1090 Bruxelles. Les convocations ont été adressées par le syndic suivant les délais légaux.

La séance est ouverte à 18h45.

Le syndic informe qu'aucune observation relative aux parties communes émanant de personnes occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel et ne disposant pas de droit de vote à l'assemblée ne lui a été adressée dans les délais. Les copropriétaires dispensent et se substituent au syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue au C.C. art.577-10&4 envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux propriétaires bailleurs d'envoyer à leurs locataires copie des décisions qui les concernent.

Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

1. VERIFICATION DES PRESENCES - VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Les 57 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 110 forment 1142/2.010èmes de la copropriété.

Copropriétaires présents	36	sur 110	32,73%	736
Copropriétaires représentés	21	sur 110	19,09%	406
Copropriétaires absents	53	sur 110	48,18%	868
Totaux	110	sur 110	100,00%	2010
AG valide en participants	57		51,82%	
AG valide en quotités	1142		56,82%	

Le double quorum étant atteint, le syndic informe les copropriétaires que l'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art. 577-6, 7 et 8) et aux stipulations de l'acte de base.

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE ET DES SCRUTATEURS

A l'unanimité des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nomme [REDACTED] président de l'assemblée générale de ce jour.

3. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE

A l'unanimité des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer le syndic, Property Consulting SPRL représentée par [REDACTED] Property Consulting, secrétaire de l'assemblée générale de ce jour.

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET APPROBATION DES COMPTES – DECHARGES A DONNER AU COMMISSAIRE AUX COMPTES, AUX MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIETE ET AU SYNDIC AU :

4.1 Approbation des comptes au 31/12/2023 :

Il est demandé à l'assemblée générale de procéder au vote :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

4.2. Décharges aux commissaires aux comptes :

Il est demandé à l'assemblée générale de procéder au vote :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

4.3. Décharges au syndic :

Il est demandé à l'assemblée générale de procéder au vote :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

5. RAPPORT DU CONSEIL DE COPROPRIÉTÉ

Le cdc effectue son rapport de l'année écoulée. Le rapport sera transmis en avec le procès-verbal de l'assemblée.

6. FIXATION DU BUDGET FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE 2025 (280.000€/AN – 139,30€/QUOTITE/AN)

Il est proposé à l'assemblée de maintenir le budget à destination du fonds de roulement de 280.000€ soit 139,30€/quotités/an.

Il est demandé à l'assemblée générale de voter sur ce point :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette décision.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

7. MAINTIEN/ADAPTATION DU BUDGET FONDS DE RESERVE POUR L'EXERCICE 2025 (150.000€/AN – 74,63€/QUOTITE/AN)

Il est proposé à l'assemblée générale d'augmenter le budget à destination du fonds de réserve à 150.000€/an.

Il est demandé à l'assemblée générale de voter sur ce point :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette décision.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

8. ART. 3.89 DU -C. CIVIL - §12 – RAPPORT D'ÉVALUATION DES CONTRATS DE FOURNITURES

8.1. Rapport d'évaluation des contrats de fourniture :

Afin de traiter efficacement ce point, une liste des fournisseurs réguliers est reprise dans le pv ci-dessous.

Le syndic invite les copropriétaires à transmettre leurs éventuelles remarques concernant les fournisseurs au conseil de copropriété afin que celui-ci puisse agir en conséquence avec l'aide du syndic.



Société	Adresse	Ville	Tél.	Catégorie
CLOSE BELGIUM	Van Overstraetenlaan 25	Braine l'Alleud	0489/10.20.27	Porte garage
ATK	Mechelsesteenweg 247	Bonheiden	015.55.51.51	Contrôle ascenseur
BALOISE		Bruxelles		Assurance
	Av des Quatre-Vingts Hêtres 26	Bruxelles	02.478.42.20	Jardinage
Chauffage Elaerts	Rue de Virginal 27, 1460 Ittre	Bruxelles	067/21.07.81	Entretien chaudière
MS ELECTRIQUE	Vilvoordsesteenweg 43/6	Grimbergen	0487/19.61.12	Contrôle d'accès
DEWISPELAERE	Oude Mechelsestraat 165	Stroombeek	02 267 21 70	Avocat
ERADICATION	rue Antoine Glume 44	Ramillies	0475 47 63 52	Traitement nuisible
EUROBROKERS SA	Chaussée de Waterloo 1335/1	Bruxelles	02/375.39.42	Assurance
IMMO PLAQUETTES SPRL	Boulevard du Souverain 218	Bruxelles	02/478.05.54	Plaquette
ISTA	Square Marie Curie 50	Bruxelles	02/523.40.60	Lecture compteur
LE CHARME DU BOULEAU SPRL	Chaussée de Jette 576	Jette	0499/38.48.77 (Olivier)	Électricité/ Plomberie
Lift UP	Rue Sander Pierron 7	Bruxelles	02 588 01 00	Ascenseur
PC SPRL	Avenue de l'Exposition 376/3	Bruxelles	02 478 02 05	Syndic
Vivaqua	Bd de l'Impératrice 17-19	Bruxelles	02 518 88 10	Eau
DOURTE	Dokter Spitaelslaan 200	Lembeek	02 331 31 23	Contrôle d'accès garage + gestion caméra

Quelques remarques sur le Jardinier & Lift-Up.

Réunion à prévoir avec responsable de la société pour les jardins.

9. TRAVAUX - BUDGET ET FINANCEMENT – MANDAT AU CDC POUR LA VALIDATION DU DEVIS FINAL

9.1. Conformité électrique – finalisation du dossier – conformité des boxes de garages :

Les travaux de conformité doivent encore être finalisés. Il subsiste un point important concernant la conformité des garages, qui doit encore être effectuée et fait partie des communs.

Une offre a été obtenue de l'électricien de l'immeuble, celle-ci comprend des travaux sur le tableau communs et une grosse partie pour les boxes de garages fermés. Cela comprendra le remplacement complet du câblage pour l'alimentation du parking, un point lumineux et une prise électrique. La puissance sera limitée à 16 ampères par groupe de 3 garages.

Le devis s'élève à un total de 10.876€ HTVA.

Il est ensuite demandé à l'assemblée de voter quant à un accord de principe pour l'exécution des travaux :

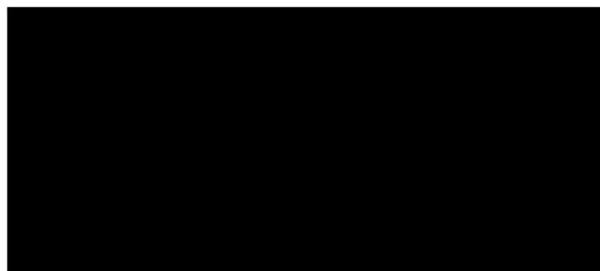
A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

Il est proposé ensuite à l'assemblée de mandater le cdc pour valider l'offre finale :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette résolution

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.



9.2. Traitement et isolation des façades latérales – point informatif :

Suite à la plusieurs plaintes reçues concernant les infiltrations provenant des façades, une offre a été demandée pour ce travail afin d'effectuer un nettoyage complet, réfection des joints et pose d'un hydrofuge. Ces travaux se chiffre actuellement à près de 300.000€. Ce point sera soumis au vote lors d'une assemblée ultérieure.

10. REGLEMENT DU CONSEIL DE COPROPRIETE

Ce point n'est plus d'application.

11. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – MISE A JOUR QUANT A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE DES BOXES PRIVATIFS SUITE AU FUTUR TRAVAUX DE CONFORMITE

Afin d'éviter toute installation non autorisée au niveau des box privatifs et converser la fourniture d'électricité via les parties communes il est proposé d'ajouter un point à ce sujet dans le règlement d'ordre intérieur :

« L'électricité fournie par la copropriété au niveaux des boxes privatifs sert uniquement à alimenter une prise électrique ainsi qu'un point lumineux. Les garages seront groupés par 3 sur un disjoncteur de 16 Ampères. La copropriété se dégage de toute responsabilité quant à d'éventuelle installation dépassant cette puissance et pouvant donc amener à des coupures d'électricité, la fourniture d'électricité ne peut donc pas être garantie »

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette décision

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

12. PROPOSITION DE CHANGEMENT DE SALLE POUR LES PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES

Ce point est à l'ordre du jour car depuis plusieurs années, le pavillon Wouters n'a plus que le mercredi de libre pour l'organisation des assemblées générales ce qui limite les possibilités. De plus, l'infrastructure est assez vieillissante et le parking est difficile pour les propriétaires externes.

Il est donc proposé de réaliser les futurs assemblées au Bowling Stones situé prochain de la copropriété (Chaussée de Bruxelles 397 à Wemmel). Celui-ci dispose de salle moderne équipée de projecteur et micro ainsi qu'un grand parking.

Il est ensuite demandé de passer au vote :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de ne pas approuver cette décision

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

13. LOCAUX TECHNIQUE PLEIN D'ENCOMBRANTS - EVACUATION

Il est précisé à l'assemblée que les placards techniques au niveau des paliers sont remplis d'encombrants à plusieurs étages. Un avis sera affichés afin de prévenir les occupants et leur laisser le temps de libérer les locaux. Tous les encombrants restants seront évacués au frais de l'ACP.

Il est également rappelé que ces locaux techniques doivent restés libre de tout objet.

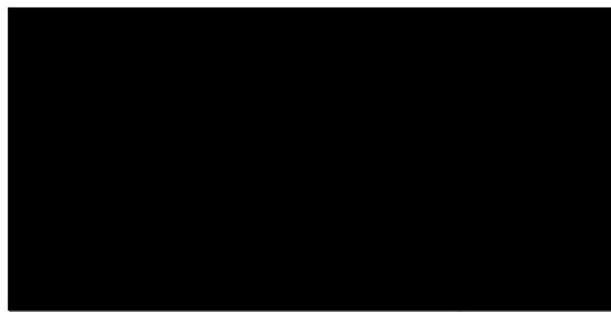
14. MISE A DISPOSITION D'UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE DE 5000€ HTV AU SYNDIC, AVEC L'ACCORD DU CONSEIL DE COPROPRIETE POUR TOUT TRAVAUX NON-CONSERVATOIRE RELEVANT DE L'INTERET GENERAL DE LA COPROPRIETE

Il est renseigné à l'assemblée que pour l'exercice 2024, cette enveloppe a été utilisée pour l'amélioration de l'éclairage latérale ainsi que la commande de deux rampes supplémentaires pour les entrées qui seront prochainement placées.

Il est demandé à l'assemblée générale de voter quant à cette résolution :

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé d'approuver cette décision.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.



15. ART. 3.90 DU CODE CIVIL - §1 – LES DISPOSITIONS REGISSANT DE LA RELATION ENTRE LE SYNDIC ET L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES – PROLONGATION DU CONTRAT

L'assemblée générale donne, à ce jour, irrévocablement et sans réserve décharge générale et complète au syndic démissionnaire pour l'exercice de sa mission et ce pour toute la durée du contrat.

Conformément aux stipulations de l'acte de base, le syndic est démissionnaire.
PROPERTY CONSULTING SPRL est candidat à sa réélection.

A la majorité qualifiée, il est décidé de reconduire **PROPERTY CONSULTING**.

- L'assemblée générale décide de reconduire le syndic PROPERTY CONSULTING SPRL (IPI 507.207 – 511.043) pour une durée d'un an minimum. La rémunération du Syndic est fixée à un total trimestriel de 6991,74€ HTVA pour la copropriété (exempt de T.V.A. – cfr. note ministérielle n° 13/1995 du 20 septembre 1995). Celle-ci sera indexée annuellement. La rémunération indexée ne pourra être inférieure à la dernière rémunération due.

Cette rémunération ne couvre pas les prestations supplémentaires et/ou complémentaires définies dans le barème et/ou les conditions générales. Elle ne couvre pas non plus les taxes et impôts, de quelque nature qu'ils soient. En ce qui concerne les frais administratifs courants, ceux-ci sont inclus dans les honoraires de base.

Concernant les pouvoirs de signature des comptes bancaires, l'assemblée générale marque expressément son accord qu'uniquement les représentants repris ci-dessous auront signature sur les comptes [REDACTED]

A la majorité des propriétaires présent et représenté, il est décidé de reconduire le mandat de Property Consulting pour une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

16. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE COPROPRIETE ET DECHARGE POUR L'EXERCICE ECOULE

Comme prévu par le Code Civil, les membres du conseil de copropriété sont démissionnaires.

Les personnes suivantes se présentes pour intégrer le conseil de copropriété :

[REDACTED]

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer les personnes ci-dessus comme membre du cdc et leur donner décharge pour l'exercice écoulé.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

17. NOMINATION DU/DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comme prévu par le Code Civil, la commissaire aux comptes est démissionnaire

Les personnes suivantes se proposent pour assurer le rôle pour l'exercice 2024 :

[REDACTED]

A la majorité qualifiée des propriétaires présents et représentés, il est décidé de nommer les personnes ci-dessus comme commissaires aux comptes.

Le détail des votes se trouvent sur les tableaux annexés au présent PV.

18. LEVEE DE SEANCE

La séance est levée à 20h30

[REDACTED]

Quorum au début de la séance

General
(Quorum atteint)

La séance a commencé le
02/10/2024 18:41

Copropriétaires présents	36	sur 110	32,73%	736
Copropriétaires représentés	21	sur 110	19,09%	406
Copropriétaires absents	53	sur 110	48,18%	868
Totaux	110	sur 110	100,00%	2010
AG valide en participants	57		51,82%	
AG valide en quotités	1142		56,82%	

Votes

Q01

Voté le: 02/10/2024 18:49

4.1. Approbation des comptes au 31/12/2023	Pour	1076	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1076	-	
	Abstention	66	-	
	Absent	868	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q02

Voté le: 02/10/2024 18:51

4.2. Décharges aux commissaires aux comptes	Pour	1142	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1142	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	868	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q03

Voté le: 02/10/2024 18:56

4.3. Décharges au syndic	Pour	1063	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1063	-	
	Abstention	79	-	
	Absent	868	-	
POUR				

CONTRE	
ABSTENTION	

Q04

Voté le: 02/10/2024 19:44

6. Fixation du budget fonds de roulement pour l'exercice 2025 (280.000€/an -- 139,30€/quotité/an)	Pour	1143	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1143	-	
	Abstention	19	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q05

Voté le: 02/10/2024 19:48

7. Maintien/adaptation du budget fonds de réserve pour l'exercice 2025 (150.000€/an -- 74,63€/quotité/an)	Pour	832	79,54%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	214	20,46%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1046	-	
	Abstention	116	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q06

Voté le: 02/10/2024 20:02

9.1. Conformité électrique – finalisation du dossier – conformité des boxes de garages	Pour	783	79,33%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	204	20,67%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	987	-	
	Abstention	175	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q07

Voté le: 02/10/2024 20:10

9.1. Conformité électrique – finalisation du dossier – conformité des boxes de garages (mandat au CDC pour la validation du devis final)	Pour	879	85,67%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	147	14,33%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1026	-	

	Abstention	136	-
	Absent	848	-
POUR			
CONTRE			
ABSTENTION			

Q08

La question n'a pas été soumise au vote.

Q09

Voté le: 02/10/2024 20:20

11. Règlement d'ordre Intérieur – mise à jour quant à la fourniture de l'électricité des box privatifs suite aux futurs travaux de conformité	Pour	989	92,67%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	79	7,33%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1078	-	
	Abstention	84	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q10

Voté le: 02/10/2024 20:26

12. Proposition du changement de salle pour les prochaines assemblées générales	Pour	24	2,29%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	1024	97,71%	La résolution est rejetée
	Voix exprimées	1048	-	
	Abstention	114	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q11

Voté le: 02/10/2024 20:32

14. Mise à disposition d'une enveloppe budgétaire de 5000€ HTVA au syndic, avec l'accord du conseil de copropriété pour tout travaux non-conservatoire relevant de l'intérêt général de la copropriété	Pour	946	85,46%	Majorité des 2/3 (66.67%)
	Contre	161	14,54%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1107	-	
	Abstention	55	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

CONTRE	
ABSTENTION	

Q12

Voté le: 02/10/2024 20:34

15. Art. 3.90 du Code Civil - §1 -- Les dispositions régissant la relation entre le syndic et l'association des copropriétaires -- Prolongation du contrat	Pour	970	69,73%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	111	10,27%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1081	-	
	Abstention	81	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q13

Voté le: 02/10/2024 20:35

16. Nomination des membres du conseil de copropriété et décharge pour l'exercice écoulé	Pour	1083	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1083	-	
	Abstention	79	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q14

Voté le: 02/10/2024 20:36

16. Nomination des membres du conseil de copropriété et décharge pour l'exercice écoulé	Pour	917	87,42%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	132	12,58%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1049	-	
	Abstention	113	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q15

Voté le: 02/10/2024 20:37

16. Nomination des membres du conseil de copropriété et décharge pour l'exercice écoulé	Pour	873	83,30%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	175	16,70%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1048	-	
	Abstention	114	-	

	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q16

Voté le: 02/10/2024 20:38

16. Nomination des membres du conseil de copropriété et décharge pour l'exercice écoulé	Pour	1040	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	0	0,00%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1040	-	
	Abstention	122	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q17

Voté le: 02/10/2024 20:39

16. Nomination des membres du conseil de copropriété et décharge pour l'exercice écoulé	Pour	1051	98,78%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	13	1,22%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	1064	-	
	Abstention	98	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q18

Voté le: 02/10/2024 20:39

16. Nomination des membres du conseil de copropriété et décharge pour l'exercice écoulé	Pour	380	72,66%	Majorité absolue (50% + 1)
	Contre	143	27,34%	La résolution est acceptée
	Voix exprimées	523	-	
	Abstention	639	-	
	Absent	848	-	
POUR				
CONTRE				
ABSTENTION				

Q19

Voté le: 02/10/2024 20:40

17. Nomination du/des commissaire aux comptes - [REDACTED]	Pour	1061	100,00%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	0	0,00%	
	Voix exprimées	1061	-	
	Abstention	101	-	
	Absent	848	-	
POUR	[REDACTED]			
CONTRE				
ABSTENTION				

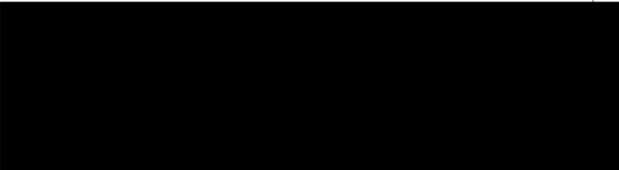
Q20

Voté le: 02/10/2024 20:42

17. Nomination du/des commissaire aux comptes - [REDACTED]	Pour	1041	100,00%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Contre	0	0,00%	
	Voix exprimées	1041	-	
	Abstention	121	-	
	Absent	848	-	
POUR	[REDACTED]			
CONTRE				
ABSTENTION				

Présences

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
[REDACTED]	R10	21	[REDACTED]	[REDACTED]	502311006948	02/10/2024 18:40	—
	N10	19			—	—	—
	L10	20			502311007419	02/10/2024 18:56	—
	G40, K03	24 + 21 = 45			502311006911	02/10/2024 17:58	—
	G56	1			—	—	—
	K09	23			502311007459	02/10/2024 18:00	—
	Q06	13			—	—	—
	L05	20			—	—	—
	Q10	13			—	—	—
	G33	1			—	—	—



Nom du Propriétaire	Lots	Quantité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
	R08	21 + 19 = 40			02311007369	02/10/2024 17:58	—
	M09	20			02311007365	02/10/2024 18:06	—
	Q07	13			—	—	—
	G44, N01	20 + 57 = 77			02311007425	02/10/2024 17:51	—
	J05	19			02311006800	02/10/2024 18:09	—
	J10	19			02311007035	02/10/2024 18:06	—
	K01	23			02311006949	02/10/2024 17:45	—
	O06	19 + 20 = 39			02311007200	02/10/2024 17:51	—
	L00, O00	38			—	—	—
	M12	15			—	—	—
	O08	19			—	—	—
	N07	19			—	—	—
	G35, G51, P11, Q11, R11	45 + 70 = 115			02311007415	02/10/2024 18:01	—
	P08	9			02311007425	02/10/2024 17:53	—
	G50	1			02311007325	02/10/2024 17:48	—
	G43, L08	21			02311007459	02/10/2024 18:37	—
	K02	23			—	—	—
	P02, P03	18			—	—	—
	L11	20			02311006754	02/10/2024 18:03	—
	G52, M06	21			02311007349	02/10/2024 17:55	—
	K00	23			—	—	—
	M02	20			—	—	—
	M01	20			02311007415	02/10/2024 18:02	—
	N02	19			02311007393	02/10/2024 17:49	—
	P07	9			—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quantité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
	O07	19 + 35 = 54			502311006927	02/10/2024 18:20	—
	G41, Q08, R09	35			502311006927	02/10/2024 18:20	—
	P05	9			—	—	—
	G34, G53, M11, N11, P00	50			502311007415	02/10/2024 18:02	—
	N00, Q02	20			502311006730	02/10/2024 18:07	—
	O02	19 + 21 = 40			502311007180	02/10/2024 17:57	—
	G55, J07	20			502311006747	02/10/2024 17:47	—
	O03	19			—	—	—
	J09	19			—	—	—
	P08	9			—	—	—
	G46	1			—	—	—
	O05	19			502311007233	02/10/2024 17:56	—
	O01	19			502311007454	02/10/2024 17:53	—
	P01	9			502311007425	02/10/2024 17:52	—
	R12	15			—	—	—
	N03	19			—	—	—
	G59	1			—	—	—
	K12	13			—	—	—
	J00	19			—	—	—
	P09	9			502311007207	02/10/2024 18:05	—
	K04	23			—	—	—
	G42, R07	22			502311007396	02/10/2024 17:50	—
	M05	20			—	—	—
	G54, N09	20			502311007425	02/10/2024 17:53	—
	K10	23			502311006747	02/10/2024 17:47	—
	J04	19			502311006966	02/10/2024 18:02	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
	L03	20			—	—	—
	Q01	13			502311007412	02/10/2024 17:58	—
	G57, O04	20			502311007141	02/10/2024 18:32	—
	O09	19			502311007459	02/10/2024 18:00	—
	G36, J11	20			—	—	—
	J08	19			502311006856	02/10/2024 17:49	—
	O10	19			502311006836	02/10/2024 18:17	—
	G31, L02	21			502311006833	02/10/2024 18:04	—
	N05	19			—	—	—
	J02	19			—	—	—
	M08	20			—	—	—
	R04	21			—	—	—
	O11	19 + 21 = 40			502311006833	02/10/2024 18:04	—
	K07	23			—	—	—
	Q09	13			502311006821	02/10/2024 17:54	—
	R05	21			—	—	—
	N04	19			502311006899	02/10/2024 18:11	—
	R01	21			502311006735	02/10/2024 18:11	—
	G37, R06	22			502311007354	02/10/2024 18:09	—
	Q03	13			502311007364	02/10/2024 18:03	—
	G47	1			—	—	—
	L01	20			502311006921	02/10/2024 18:25	—
	G38, M07	21			502311007267	02/10/2024 18:07	—
	R02	21			502311007340	02/10/2024 18:10	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session à
	K08	23 + 43 = 66			502311006747	02/10/2024 17:46	—
	P04	9			—	—	—
	N08	19			—	—	—
	K11	23			—	—	—
	G32, L09	21 + 63 = 84			502311007459	02/10/2024 17:59	—
	G58, N06	20			502311007200	02/10/2024 17:51	—
	K06	23			502311007405	02/10/2024 18:12	—
	R00	21 + 13 = 34			502311006952	02/10/2024 17:55	—
	Q05	13			502311007442	02/10/2024 18:08	—
	K05	23			—	—	—
	P10	9			—	—	—
	J03	19			502311007369	02/10/2024 18:30	—
	G60	1			—	—	—
	J01	19			—	—	—
	Q00	13			—	—	—
	Q04	13			502311006952	02/10/2024 17:56	—
	G39, L07	21			—	—	—
	G45, R03	22			—	—	—
	M10	20			—	—	—
	L04	20			—	—	—
	L06	20			—	—	—
	G48, M03	21			502311006911	02/10/2024 17:59	—
	G49, L12	15			—	—	—
J06	19	—	—	—			
M04	20	502311007205	02/10/2024 18:10	—			

